

Quelques pensées sur l'éducation (1)

Il faut que nos éducateurs viennent à notre aide, non pour nous dispenser d'agir par nous-mêmes et pour agir, eux, par nous et en nous, comme avec des instruments ; mais, au contraire, pour qu'ils stimulent, qu'ils guident et qu'ils appuient les forces latentes de ceux qu'ils élèvent, toujours en vue de les développer.

Un maître, dit saint Thomas, c'est un auxiliaire qui seconde du dehors l'activité intellectuelle et l'application volontaire de son disciple. Du maître ou du disciple, ce n'est pas le maître qui fait le principal, c'est le disciple. Le malade se guérit lui-même, par la vitalité réelle de son tempérament ; il reçoit du médecin des adjuvants et les conditions extérieures de sa guérison. Le disciple s'instruit et s'élève lui-même ; il reçoit du maître les adjuvants et les conditions extérieures de son effort intellectuel et moral.

C'est dans cet esprit que saint Thomas ne se borne pas à voir dans un enfant la chair, le sang, la continuation de son père, un petit être dont la personnalité, encore imparfaitement raisonnable, ne saurait user de son droit à l'autonomie ; mais, sans rien nier de cette incontestable dépendance, il ajoute que le devoir du père, c'est de lui apprendre progressivement l'usage de sa liberté et de sa conscience : c'est de préférer aux procédés de surveillance étroite qui font les âmes serviles ou qui les révoltent, ces procédés de confiance, de respect, d'entraînement affectueux et de bon conseil, qui forment l'enfant à réfléchir, à se convaincre et à se gouverner : *Pater principaliter filiis non sicut servis, sed sicut liberis.*

C'est dans ce même esprit qu'un maître évite le ton rogue et les menaces avec ses élèves ; qu'il cherche avant tout à provoquer leur confiance, à développer leur franchise en face de lui, à ne point les traiter comme une caste hostile ; à ne point se contenter de cette régularité automatique dont l'écolier ou le lycéen, délivré du maître, se revanche au plus vite. C'est dans cet esprit que les autorités de la vie privée sont d'autant plus influentes qu'elles savent mieux se fier à la persuasion et faire appel aux motifs de conscience, selon cette autre maxime de saint Thomas, si vraie encore : *Sermo paternus magis potest per vim amoris quam per vim coactionis.*

L'obéissance n'a pas à déchoir jamais de son rang d'honneur parmi les vertus morales qui s'annexent à la justice ; mais elle a besoin de prendre de plus en plus le caractère d'une soumission éclairée et libre aux dictées intimes de la conscience, les seules qui puissent rendre efficaces et sincèrement accomplies les dictées extérieures du pouvoir. L'homme qui obéit à la loi parce qu'elle est la loi n'obéit que servilement : il n'a pas en lui-même le principe de son action, il le subit du dehors. C'est la conscience seule qui, d'un même acte, nous lie et nous affranchit, en nous donnant l'idée directrice de notre action.

FR. M. B. SCHWALM,
des Fr. Prêch.

(1) Ces passages sont tirés du numéro de mars 1898 de la « Revue Thomiste, » revue philosophique bi-mensuelle, publiée à Paris, rue du Faubourg St-Honoré, 222.— *Le Rosaire de Saint-Hyacinthe.*